

Conditions Générales de Vente

version 01.09.2020

BIENVU INFORMATIQUE

Sébastien Haller
Chemin de la Camisarde 3
1268 Burtigny
022-552.20.21
info@bienvu.ch

Table des matières

1. Champ d'application	2
2. Travaux et obligations du mandataire.....	2
3. Obligations du client.....	3
4. Devis, estimations et révisions	3
5. Commande et acomptes	3
6. Prestation	3
7. Livraison et acceptation	4
8. Facture	4
9. Règlement	4
10. Tarifs et frais de déplacement	5
10.1 Tarifs et frais de déplacement.....	5
10.2 Majorations nuits, week-ends et jours fériés.....	5
10.3 Conditions d'escompte	5
10.4 Délais de paiement.....	5
10.5 Pénalités de retard	5
10.6 Modifications	5
11. Réserve de propriété.....	5
12. Force majeure.....	6
13. For juridique.....	6

1. Champ d'application

Sauf conditions particulières mentionnées sur le devis, les présentes Conditions Générales de Ventes s'appliquent à toutes ventes et prestations effectuées par Sébastien Haller (ci-après le mandataire) proposé sous le service 'bienvu'.

En signant ce document ou tout autre document s'y référant, le client accepte sans réserve les Conditions Générales de Vente et renonce à toutes applications de ses éventuelles Conditions Générales d'Achats.

2. Travaux et obligations du mandataire

Les travaux sont réalisés par le mandataire sur la base des informations transmises par le client.

Le mandataire fournit au client une estimation du coût de la prestation attendue.

Selon le degré d'incertitude de l'étendue de la prestation, le mandataire fournira au client aussitôt que possible tout changement de la valeur de l'estimation.

Le mandataire réalise les travaux qu'après acceptation du devis par le client.

Le mandataire s'engage à exécuter les travaux commandés par le client de façon professionnelle en respectant ses instructions orales ou écrites.

Le mandataire s'engage à exécuter son mandat avec diligence, dans le meilleur intérêt du client.

Le mandataire s'engage à mettre en œuvre les moyens suffisants à la réalisation de la prestation.

Le mandataire est tenu par un devoir de confidentialité. Il peut toutefois utiliser ses travaux comme référence sur son site internet, à moins d'indications contraires du client communiquées par écrit avant le début du mandat.

3. Obligations du client

Le client fournit un descriptif et des instructions détaillées sur les objectifs attendus par la prestation du mandataire.

Le client est responsable de l'exactitude, de la fiabilité et du caractère complet des informations fournies au mandataire, y compris celles émises par des tiers.

Seules les informations, instructions et descriptifs écrits pourront être considérés en cas d'éventuel litige.

Le client s'engage à fournir au mandataire l'ensemble des informations nécessaires à la prestation, p.ex. documentation, manuels, clé de licences logicielle, codes d'accès, etc.

En ce qui concerne les prestations réalisées sur site, le client met à disposition du mandataire les ressources accessoires mais nécessaires à l'exécution de la prestation : p.ex. Connexion internet, place de travail, électricité.

4. Devis, estimations et révisions

Sur base des informations communiquées par le client, le mandataire procède à une estimation initiale de la prestation et de son coût. Cette étape est gratuite.

Lors de la phase de diagnostic détaillé ou lors de l'exécution de la prestation des éléments nouveaux et préalablement inconnus peuvent nécessiter une révision de l'estimation initiale.

Le mandataire informe aussitôt le client de la situation et attend l'acceptation de la révision par le client avant de poursuivre la prestation.

5. Commande et acomptes

La réservation des prestations citées sur un devis sera considérée effective et traitée dès réception du devis signé par le client.

Pour toutes prestations d'un montant supérieur ou égal à 120 CHF il sera demandé, sauf mentions contraires sur le devis :

- 30% du montant à la commande,

Une avance de paiement peut être demandée en sus en cours de prestation sur accord des parties.

Pour les entreprises, associations et collectivités, il sera demandé un bon de commande ou ordre de service cacheté et signé de son représentant.

6. Prestation

Le mandataire procède à la prestation commandée avec soin et diligence.

Le mandataire rédige un rapport détaillant les éléments significatifs à la fin de chaque intervention.

Les rapports d'intervention sont transmis au client.

7. Livraison et acceptation

Sauf cas particuliers ou légaux, le client dispose d'un délai de quinze jours à compter de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation de service pour signaler un éventuel problème ou vices cachés sur les produits installés. Tout dédommagement, à quelque titre que ce soit est exclu.

Les frais d'opération et de communication sont alors à sa charge. Les produits abîmés, endommagés ou salis par le client ne sont pas repris.

Passé le délai de réclamation les produits et services sont considérés comme acceptés par le client.

L'installation de matériel fourni par le client engendre l'annulation de tous recours et garanties de la prestation.

8. Facture

Pour les clients particuliers, une facture sera remise soit de la propre initiative du prestataire, soit sur demande du client. Pour tous clients professionnels, une facture sera obligatoirement remise.

9. Règlement

Le règlement s'effectue à réception de la facture :

- soit en espèces
- soit par virement bancaire

Le virement bancaire est établi à l'ordre de :

Sébastien Haller
chemin du rucher 10
1261 Le Vaud, Suisse

IBAN : CH80 0840 1000 0611 1683 1
SWIFT/BIC : MIGRCHZZ80A
Clearing : 8401
Banque Migros SA
8010 Zürich

CCP : 80-533-6

Le numéro de facture est indiqué dans la section 'Communication' du virement.

10. Tarifs et frais de déplacement

10.1 Tarifs et frais de déplacement

Les tarifs sont publiés sur le site internet à l'adresse <https://info.bienvu.ch/tarifs/>

10.2 Majorations nuits, week-ends et jours fériés

La main d'oeuvre est majorée de :

- 50% de 00h à 8h et de 19h à 24h du lundi au vendredi, et le samedi
- 100% le dimanche et jours fériés.

10.3 Conditions d'escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

10.4 Délais de paiement

Le règlement doit intervenir comme indiqué sur la facture, sauf condition particulière. En l'absence de disposition, le règlement devra être effectué au plus tard le trentième jour suivant la date de la facture. Pour tout retard de règlement, se référer au chapitre Pénalités de retard.

10.5 Pénalités de retard

Pour tout retard de règlement, il sera appliqué :

- une pénalité de retard correspondant à un taux de 5% annuel (montant impayé x 5% / jours de retard).
- des frais de rappel de 40 CHF par rappel

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, ou à défaut, le délai de paiement défini dans les Conditions Générales de Vente.

L'envoi d'un courrier de rappel constitue automatiquement la mise en demeure.

10.6 Modifications

Nous nous réservons la possibilité d'apporter toutes modifications de tarifs que nous jugerions opportun, et ce, sans préavis.

11. Réserve de propriété

Le mandataire se réserve expressément la propriété des marchandises et fournitures et réalisations livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.

Les marchandises et fournitures et réalisations resteront la propriété du mandataire jusqu'au paiement intégral, mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur livraison, le transfert entraînant celui des risques. Le client s'engage donc à assurer les risques de perte, vol ou destruction des marchandises, réalisations et fournitures désignées.

12. Force majeure

Le mandataire n'est pas responsable notamment en cas d'incendies, inondations, interruption de la fourniture d'énergie, de matière première ou pièces détachées, ainsi que les grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche des activités telle que les grèves des transports ou des services postaux. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles.

D'autre part, le mandataire se réserve le droit de ne pas intervenir ou de reporter sa prestation si les présentes conditions ne sont pas respectées ou en cas d'inaccessibilité du lieu d'intervention. Les déplacements restent dus.

13. For juridique

Le for juridique est à Nyon (VD).

Pour toute information ou question concernant ces présentes Conditions Générales de Ventes, contactez:

BIENVU INFORMATIQUE
Sébastien Haller
Chemin de la Camisarde 3
1268 Burtigny
Suisse

tel : 022-552.20.21
email : info@bienvu.ch

Conditions Générales de Vente établies à Burtigny, le 1^{er} Septembre 2020.